



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 21 Mars 2022

**Présents** : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Franck PRADEL, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Philippe LEGOUX, Stéphane GRAFF, Priscillia ARVIN-BEROD

**Procurations** : Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ  
Nicolas ELIE donne pouvoir à Stéphane GRAFF

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Priscillia ARVIN-BEROD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2022**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 février 2022, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 21 MARS 2022**

#### **Chapitre Administration-Finances**

##### **1/ Participation Mutuelle**

Monsieur Yann Jaccaz, propose au conseil municipal de voter le pourcentage de prise en charge de la mutuelle des agents à 30 % ce qui représenterait un coût de 1400 € pour l'année 2022. (actuellement le taux de participation est de 10% avec un coût de 924€)

**Approuvé à l'unanimité**

##### **2/ Temps de travail annuel**

Monsieur Yann Jaccaz, propose au conseil municipal de valider le temps de travail des agents sur la base de 35h par semaine, annualisé.

**Approuvé à l'unanimité**

##### **3/ Adhésion à l'ANCV**

Monsieur Yann Jaccaz propose au conseil municipal d'adhérer à l'ANCV pour les chèques vacances des agents. (participation de 480 € maximum par agents et par an)

**Approuvé à l'unanimité**

*Mme Stéphanie GRASSINI arrive à 18h40*

##### **4/ Subventions aux associations 2022**

Madame Stéphanie Grassini propose au Conseil Municipal les subventions à verser aux associations pour l'année 2022, à l'exception de celle de l'Office de Tourisme, qui sera traitée en avril.

**Approuvé à l'unanimité**

##### **5/ Compte de gestion 2021**

Madame Stéphanie Grassini présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2021

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	6 916 719,58 €	4 145 135,04 €
Dépenses	6 109 638,90 €	3 539 539,87 €
Résultats de l'exercice	807 080,68 €	605 595,17 €
Résultat antérieur reporté	964 128,71 €	- 71 009,58 €
Résultat de clôture 2021	1 771 209,39 €	534 585,59 €
Résultat consolidé	2 305 794,98 €	

Approuvé à l'unanimité

#### 6/ Compte administratif 2021

Madame Stéphanie Grassini présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2021

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	6 916 719,58 €	4 145 135,04 €
Dépenses	6 109 638,90 €	3 539 539,87 €
Résultats de l'exercice	807 080,68 €	605 595,17 €
Résultat antérieur reporté	964 128,71 €	- 71 009,58 €
Résultat de clôture 2021	1 771 209,39 €	534 585,59 €
Résultat consolidé	2 305 794,98 €	

Approuvé à l'unanimité

#### 7/ Affectation des résultats 2021

Vu les résultats de l'exercice 2021 :

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 771 209,39 €,
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de 534 585,59 €,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de - 450 442,99 €,

Madame Stéphanie GRASSINI propose :

- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 1 771 209,39 €
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 534 585,59 €

Approuvé à l'unanimité

#### 8/ Contrat de relance pour le logement

Monsieur Yann Jaccaz propose au Conseil Municipal de signer la convention pour le contrat de relance pour le logement (Subvention de l'Etat versée aux promoteurs privés ou publics).

Dans le cadre de l'opération du centre-ville les lots B et C, 2 logements sont éligibles. Le montant de l'aide est de 1500€ par logements).

Approuvé à l'unanimité

## Chapitre Urbanisme-Foncier

### 9/ Vente terrain Rafforts

Monsieur Jean-Paul Jaccaz propose au Conseil Municipal de vendre une partie des parcelles communales cadastrées section A n°1131, 1132, 1133 situées lieu dit Les Raies en contrebas des filets sur la falaise de Belvarde d'une superficie de 789 m<sup>2</sup> au propriétaire du chalet en cours de construction, au prix de 0.5€, soit un total de 394,50 €. Une servitude sera inscrite au profit de la commune pour permettre l'entretien des filets.

**Approuvé à l'unanimité.**

### 10/ Vente Ferme Prapany

Monsieur Yann Jaccaz propose au Conseil Municipal de mettre en vente la Ferme de Prapany « en l'état ». Le bâti est de 195m<sup>2</sup>. Il conviendra d'établir la superficie de terrain vendue en fonction des propositions reçues.

Monsieur Pierre Bessy soulève le problème du chemin piéton, et l'accès agricole pour l'exploitation de la parcelle. Ces deux points seront étudiés en fonction des propositions reçues.

**Approuvé à l'unanimité**

### 11/ Service instruction autorisations urbanisme

Monsieur Yann Jaccaz précise au Conseil Municipal qu'avec l'adhésion des Contamines-Montjoie, il convient de signer la nouvelle convention qui fixe la répartition des charges en fonction du temps passé sur l'instruction de chaque commune.

Praz sur Arly participera à hauteur de 20,5 % du coût total de fonctionnement du service.

**Approuvé à l'unanimité**

## Chapitre eau-assainissement

### 13/ Compte de gestion 2021

Monsieur Pierre Bessy présente le compte de gestion du budget annexe eau et assainissement

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<b>Recettes</b>	539 561,63 €	171 244,99 €
<b>Dépenses</b>	500 569,81 €	143 435,81 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	38 991,82 €	27 809,18 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>	406 776,27 €	69 389,63 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	445 768,09 €	97 198,81 €
<b>Résultat consolidé</b>	<b>542 966,90 €</b>	

**Approuvé à l'unanimité**

### 14/ Compte administratif

Monsieur Pierre Bessy présente le compte administratif du budget annexe eau et assainissement

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<b>Recettes</b>	539 561,63 €	171 244,99 €
<b>Dépenses</b>	500 569,81 €	143 435,81 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	38 991,82 €	27 809,18 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>	406 776,27 €	69 389,63 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	445 768,09 €	97 198,81 €
<b>Résultat consolidé</b>	<b>542 966,90 €</b>	

**Approuvé à l'unanimité**

### **15/ Affectation des résultats 2021 du budget annexe eau et assainissement**

Vu les résultats de l'exercice 2021 :

- Un excédent d'exploitation (hors restes à réaliser) d'un montant de 445 768,09 €,
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de 97 198,81 €,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de – 33 301,30 €,

Monsieur Pierre BESSY propose :

- Le report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) pour un montant de 97 198,81 €
- Le report en section d'exploitation (ligne 002 en recettes) pour un montant de 445 768,09 €

**Approuvé à l'unanimité**

### **Communication et questions diverses**

Madame Carine DUNAND informe le Conseil Municipal que la course du Conseil aura lieu le dimanche 3 avril. Elle est ouverte à tous.

L'APE des écoles proposera une tartiflette sur le front de neige.

Elle précise que l'APE fera uniquement de la pré-vente.

La date limite est le 30 mars 2022 de même pour les inscriptions.

Monsieur Yann Jaccaz, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 19h30.

Priscillia ARVIN-BEROD  
SECRETAIRE DE SEANCE

Vu pour être affiché le 24/03/2022 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ